

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

e 88/36 /CB

Objet

GARANTIE DE LA VILLE DE
ROYAN D'UN EMPRUNT DE
312.000 F SOUSCRIT PAR LE
CENTRE HOSPITALIER DE
ROYAN

DATE DE CONVOCATION

18 MARS 1988

DATE D'AFFICHAGE

18 MARS 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

UNANIMITE

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 1. AVR. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neufcent quatre vingt huit
le vingt quatre Mars à 19 heures
le Conseil Municipal, également convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. DE LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire - TAP - BOUTET -
MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - MME LAFAYE - BUCHET -
MM. BARBAT - NELLE BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -
CANDAU - MME CENAC - MM. COUNIL - MME DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN - MM. GEOFFROY - MME JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT -
RIVES - ROUDOT - THOMAS.
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Mr.ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir à Mme LAFAYE
Mme BARRAUD DUCHERON quitte la séance en donnant pouvoir à Mr.LACOTTE
Mr.LAPERCHE quitte la séance en donnant pouvoir à Mr.COUNIL
Mr.DAUZIDOU quitte la séance en donnant pouvoir à Mr.TAP

Par lettre en date du 10 Mars 1988, Monsieur le
Directeur du Centre Hospitalier de ROYAN sollicite de la Ville
de ROYAN, la garantie d'un emprunt de 312.000 F destiné à
financer 60 % du programme 1988 d'acquisition de mobilier :

- . Equipement des 29 Lits de chirurgie rénovés
 - . Complément de mobilier de bureau
- Coût total.520.000 F

Les conditions du prêt garanti par la Ville sont :

- . Montant : 312.000 F
- . Durée : 10 ans
- . Taux : 9,50 %
- . Annuités :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu la demande de Mr. Le Directeur du Centre Hospitalier de ROYAN
en date du 10 mars 1988

.../...

. Après en avoir pris connaissance du projet de contrat N°
établi par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de MARENNES
et des conditions générales des prêts,

DECIDE :

ARTICLE 1er - La Ville de ROYAN accorde sa garantie au remboursement
de l'emprunt de 312.000 F contracté par le Centre Hospitalier
de ROYAN pour financer l'acquisition de mobilier.

ARTICLE 2 - Mr. le Député-Maire de la Ville de ROYAN ou
Mr. le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé
à signé le contrat dont le texte est annexé à la présente
délibération.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



. TAP